

Les services de modification de véhicule sont disponibles dans les services à domicile et en milieu communautaire suivants

Déroptions :

Niveau de soins en établissement de soins intermédiaires

- Dérogation pour soutien familial (FSW)
- Dérogation au programme Journée pour adultes ayant une déficience intellectuelle (DDAD)
- Renonciation aux déficiences développementales globales (DDD)

Niveau de soins en établissement de soins infirmiers

- Dérogation pour traumatisme crânien (TBI)
- Dérogation HCBS pour les personnes âgées, les adultes et les enfants ayant un handicap (AD)



Les informations sur la modification de véhicule se trouvent dans le Code administratif du Nebraska :

- Titre 403 NAC, chapitres 4, 5 et 6
- Titre 480 NAC, chapitres 5 et 6

Pour plus d'informations, visitez :

<https://dhhs.ne.gov/>



Département de la Santé et des Services Humains du Nebraska

Division des déficiences intellectuelles

NEBRASKA

Good Life. Great Mission.

DEPT. OF HEALTH AND HUMAN SERVICES

Véhicule Modifications



Qu'est-ce qu'une modification de véhicule ?

Les modifications de véhicule sont des adaptations ou transformations apportées à une automobile ou voiture constituant le principal moyen de transport du participant afin de répondre aux besoins particuliers de celui-ci. Les modifications de véhicule sont définies par le plan de services pour permettre au participant de s'intégrer plus pleinement dans la communauté et pour garantir sa santé, son bien-être et sa sécurité.

Les dérogations HCBS ne couvrent pas les modifications de véhicule considérées comme d'utilité générale, les obligations standards liées au véhicule du participant ou de son propriétaire, ou celles qui ne présentent pas de bénéfice médical ou réparateur direct. Elles n'aident pas non plus à l'achat ou à la location d'un véhicule.



Types de modifications de véhicule

- 1. Aides à la conduite et commandes adaptées**
 - **Commandes manuelles** : permettent de freiner et d'accélérer avec les mains.
 - **Aides à la direction** : poignées tournantes, poignées de paume et direction assistée à effort réduit.
 - **Modifications des pédales** : accélérateurs pour pied gauche et rallonges de pédales.
- 2. Accessibilité pour fauteuil roulant et scooter motorisé**
 - **Élévateurs et rampes pour fauteuil roulant** : options hydrauliques et électriques pour un accès facilité.
 - **Abaissement du plancher** : plus d'espace intérieur et entrée abaissée.
 - **Sièges de transfert et sièges pivotants** : facilitent l'entrée et la sortie du véhicule.
- 3. Améliorations de l'accès et de l'accessibilité au véhicule**
 - **Portes coulissantes motorisées** : facilitent l'accès aux passagers ayant des difficultés de mobilité.
 - **Systèmes télécommandés** : permettent d'ouvrir les portes, de déployer les rampes et plus encore par simple pression d'un bouton.
 - **Systèmes automatiques d'arrimage et de retenue** : assurent la fixation du fauteuil roulant sans effort manuel.

Avantages des modifications de véhicule

- Renforce l'autonomie et l'indépendance.
- Améliore l'accessibilité à votre véhicule et à votre communauté.
- Renforce la confiance et la qualité de vie.

Qui peut en bénéficier ?

- **Toute personne** ayant besoin de solutions adaptées pour un transport sûr et confortable.
- **Personnes** ayant une déficience physique ou cognitive.
- **Personnes âgées** confrontées à des problèmes de mobilité ou de santé.

Accès et financement des modifications de véhicule

- Les modifications de véhicule nécessitent une **évaluation des modifications environnementales**.
- Une évaluation fonctionnelle avec le participant sera réalisée pour garantir sa santé, son **bien-être et sa sécurité**.
- Une **évaluation sur place** de la problématique environnementale comprend l'analyse de la nécessité fonctionnelle, la détermination de la fourniture de la modification de véhicule appropriée pour le participant et l'évaluation de la nécessité de cette modification afin d'assurer sa rentabilité.